FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 5
Moto-Club —— moto club sommierois
N° d'affiliation —— 0866
Date —— 7 avril 2019
Lieu —— VILLEVIEILLE
Organisateur technique - FORNER GERARD
E-mail —— mc.sommierois@orange.fr
Téléphone —— 0789942924

TRIAL

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation : ☒ Trial Outdoor ☐ Trial Indoor ☐ Trial Urbain

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	PORTE MAURICE	Licence :	124229
Président du Jury ou Arbitre*	BRUNEAU ALAIN	Licence :	25560
Membre du Jury	NOE ROLAND	Licence :	30672
Membre du Jury	GAZAGNE ANNE FRANCE	Licence :	11259
Commissaire technique responsable	MARLIN PASCALE	Licence :	58088

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description : nombre tours, zones par tour...
EXPERT	15		libre	3 tours
SENIOR 1	10		<80 jusqu'à 10	3 tours
OPEN ET SENIOR 2	>7		<125 jusqu'à 15	3 tours
S3	>7		libre >15	3 tours
S4	>7		libre >15	3 tours
TRE2	7	12	cylindrée <80 et électrique 24P maxi	6 zones
TRE3	6	10	80cc maxi automatique électrique 24P maxi	6 zones
TRE4	6	8	électrique 20P	6 zones
TRE1	12	15	MAX 125 ELECTRIQUE 11KW	6 zones

Les cylindrées seront conformes à l'article 7 des RTS Trial :

7-10 ans :	80cc maximum
11-14 ans :	125cc maximum
15 ans et plus :	cylindrée libre

Engagement :

Site Internet ----- moto-club-sommierois.org
Contact ---------- FORNER GERARD
Téléphone ------- 0789942924 E-mail -- mc.sommierois@orange.fr

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 — Horaires Prévisionnels *

Contrôles Administratifs : 7 à 9 h

Contrôles Techniques : 7 à 9 h

Remise des prix : 18H30

Départ : 9h

Arrivée : 18H

Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

Article 5 — Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Dans le cas où le tracé emprunte des voies ouvertes à la circulation publique, chaque participant présentera également son permis de conduire ainsi que l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 — Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 — Médicalisation de la manifestation

Hôpital le plus proche NIMES

Temps de trajet (en min) 30 mn

Article 8 — Le site de pratique

Accès :

Nom du site Circuit de la Tourille Villevieille

Adresse 5 mas du MOULIN à VENT

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ☐ OUI ☒ NON

Caractéristiques :

Longueur du parcours 3KM

Temps global imparti 6H30

Nombre d'OZT* 4

Officiels Commissaires de Zone Trial

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

reçu le 07/01/2019

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 17/12/2018	Date : 3/01/2019	Date : 18/01/2019
		Numéro : 19/0042

moto-club sommiérois
5, Mas du MOULIN à VENT
VILLEVIEILLE 30250 SOMMIERES
Tél/Fax 04 66 77 72 26

Ligue Motocycliste Occitanie
Commission Trial
7, rue André Citroën
31130 BALMA
05 61 23 87 68

Bruneau Alain

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

39° TRIAL DE SOMMIERES
CIRCUIT DE LA TOURILLE
30250 VILLEVIEILLE
7 Avril 2019

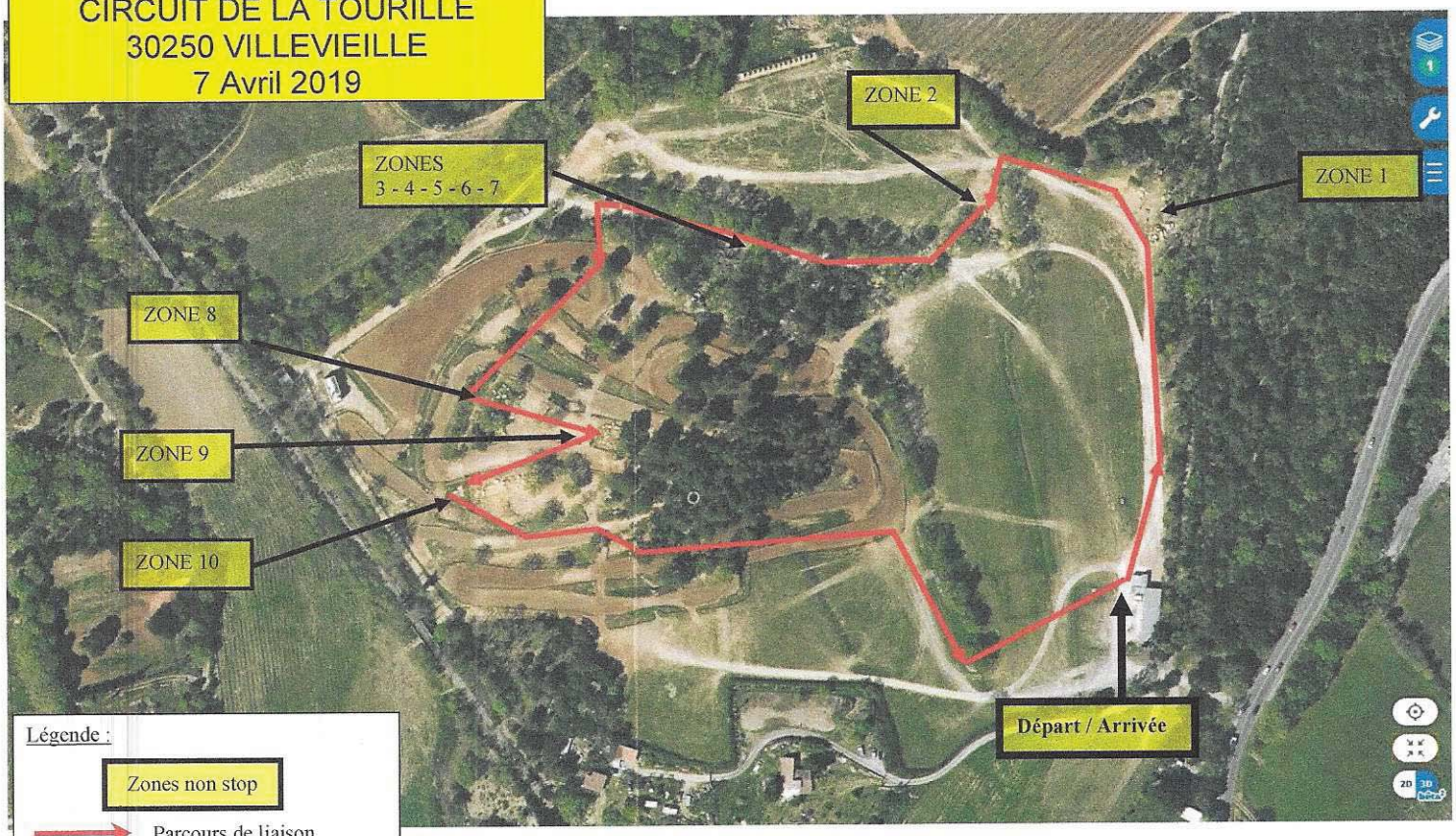

Légende :

Zones non stop

Parcours de liaison

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

GRAS SAVOYE
Willis Towers Watson

DTW 1991

ADHESION A LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR VALANT ATTESTATION

N° D'ADHESION : 794204 / 219 10

ASSURE : MOTO CLUB SOMMIEROIS -

COMPETITION : 39ème TRIAL DES SOMMIERES

LIEU : CIRCUIT DE LA TOURILLE - 30250 VILLEVIEILLE CATEGORIE : NATIONALE

TYPE : TRIAL N° D'AGREMENT : 5

DUREE : 1 JOUR DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 07/04/2019 JUSQU'AU : 07/04/2019

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 €

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile**
- **500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.**

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

***Police souscrite par la FFM au nom de " MOTO CLUB SOMMIEROIS " qui lui est affilié.**

Auprès de DTW 1991 Underwritting Limited

Le Preneur d'Assurance

DTW R-Q 1991

Villeurbanne, le 27/12/2018

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA